

## Les agences locales de l'énergie finistériennes

- **Ener'gence**  
9 rue Dusquesne - 29200 Brest  
Tél. 02 98 33 15 14  
contact@energence.net
- **HEOL**  
**Agence locale de l'énergie et du climat  
du pays de Morlaix**  
38 rue du Mur  
29600 Morlaix  
Tél. 02 98 15 18 08  
contact@heol-energies.org
- **ALECOB**  
**Agence locale de l'énergie du Centre-Ouest-  
Bretagne**  
Maison des services publics - BP 226  
29834 Carhaix Cedex  
Tél. 02 98 99 27 80  
alecob@wanadoo.fr

## La Mission lutte contre la précarité énergétique

- **Conseil départemental du Finistère**  
32 boulevard Dupleix - CS 29029  
29196 Quimper Cedex  
Tél. 02 98 76 22 35  
Courriel : mlpe@finistere.fr



**Finistère**  
Penn-ar-Bed  
LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental du Finistère  
Direction de l'insertion, de l'emploi, du logement et du développement  
*Mission lutte contre la précarité énergétique*  
32 boulevard Dupleix - CS 29029  
29196 Quimper Cedex  
Tél. 02 98 76 22 35  
Courriel : mlpe@finistere.fr

finistere.fr



**Finistère**  
Penn-ar-Bed  
LE DÉPARTEMENT

## Maîtrise de l'énergie



# La visite eau - énergie

## Information à l'usage des professionnels

# La visite eau - énergie\*

« Est en situation de précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat. » Loi Grenelle 2  
52 000 ménages finistériens potentiellement concernés.

Le Conseil départemental du Finistère finance des visites à domicile réalisées par les Agences locales de l'énergie pour permettre aux ménages de repérer les causes d'inconfort ou de surconsommations sur lesquelles agir. Des aides financières ou d'accompagnement ont été développées sur ces différents volets.

## A qui s'adresse la visite eau - énergie ?

### Aux locataires et propriétaires occupants

- Qui rencontrent régulièrement des difficultés pour payer leurs factures d'eau et d'énergie.
- Qui constatent des consommations d'eau et d'énergie inhabituelles ou incohérentes par rapport à leur logement et à la taille de leur foyer.
- Qui limitent leur consommations de chauffage par souci d'économie ou parce qu'ils n'arrivent pas à chauffer leur logement.

## En quoi consiste la visite eau - énergie ?

- Un diagnostic technique gratuit réalisé à domicile par des professionnels.

- Des petits équipements remis gracieusement pour aider les ménages à réduire leurs consommations d'eau et d'énergie.
- Des astuces et des conseils personnalisés.
- Une orientation vers des solutions durables et adaptées.

## Comment procéder ?

- Je m'assure de l'éligibilité du ménage en vérifiant que ses ressources n'excèdent pas le plafond dérogatoire du FSL.
- Je complète la fiche d'orientation disponible sur l'espace collaboratif.
- Je transmets la fiche complétée à la Mission lutte contre la précarité énergétique : [mlpe@finistere.fr](mailto:mlpe@finistere.fr) avec les factures d'eau et d'énergie disponibles.
- La Mission lutte contre la précarité énergétique ventiler la demande en direction de l'agence locale de l'énergie concernée. Une prise de contact avec le ménage sera effectuée sous 72 h pour organiser la visite.

Le service départemental d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SDIME) est un programme de lutte contre la précarité énergétique piloté par le Département. Il organise un processus en trois étapes : un repérage des ménages exposés, un diagnostic socio technique à domicile, une orientation vers des solutions appropriées proposées par les acteurs du territoire.

## Les critères d'éligibilité

La visite eau énergie s'adresse aux ménages dont les ressources sont inférieures ou égales au plafond dérogatoire du Fonds de Solidarité Logement.

Composition du Foyer	1	2	3	4	5	6	Personne supplémentaire
Ressources mensuelles	1345€	1960€	2357€	2622€	3068€	3458€	386€

## Les aides financières

Des aides financières existent pour mettre en œuvre les préconisations formulées à l'issue de la visite.

L'Aide à la Maîtrise et aux Économies d'Énergie - AMEE		
Équipements et matériaux	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réfrigérateur, congélateur, lave-linge...</li><li>• Matériaux</li><li>• Équipement de chauffage -pose d'un convecteur, radiateur à bain d'huile, poêle (appareils à pétrole exclus)...</li><li>• Installation d'une VMC</li></ul>	Participation financière maximale 610€
Travaux **	Travaux d'amélioration des performances énergétiques ou des consommations d'eau du logement	Participation financière maximale 2000€
L'Aide à la Maîtrise des Consommations - AMC		
Achat de petits équipements	Petits équipements destinés à réduire la consommation d'eau et/ou d'énergie du logement Ex : ampoules, mousseurs, programmeurs, multiprise coupe veille, boudins de porte...	350€ pour une personne seule + 75€ par personne supplémentaire au foyer. Plafond 610€
Travaux légers d'entretien et de réparation	Intervention d'un plombier, de l'électricien, du chauffagiste, du couvreur pour de petites réparations, remise en état d'une VMC, chasse d'eau...	

\* Dispositif hors Brest métropole \*\* Pour les propriétaires occupants